

L'offre Derichebourg Entreprises Automobile

Depuis 1995, Derichebourg Entreprises propose aux professionnels du secteur automobile, sur tout le territoire national, une offre complète de prestations de collecte de leurs déchets. Grâce à des équipes pleinement impliquées et réactives, de puissants moyens logistiques et de suivi, et une maîtrise des filières de valorisation, Derichebourg Entreprises vous permet d'optimiser la gestion de vos déchets et d'assurer votre conformité réglementaire.

UN PARTENAIRE UNIQUE POUR TOUS VOS DÉCHETS

- Pneumatiques
- Papier/Carton
- Pare-brise
- Bois/Palettes
- Pare-chocs
- Pots catalytiques
- Batteries
- Ferrailles
- Déchets Industriels "tout-venant"

UNE DÉMARCHE MAÎTRISÉE, DES SOLUTIONS SUR MESURE

L'expertise globale de Derichebourg Entreprises en matière de déchets automobiles permet de mettre en œuvre, pour chaque client, des solutions de stockage et de collecte sur mesure. Notre démarche passe par un audit des sites, une formation de vos équipes, la mise en œuvre de moyens de stockage et de collecte adaptés à vos contraintes et vos objectifs, et se poursuit par la promotion, auprès de vos clients, de votre implication environnementale au travers d'outils de communication valorisants.

DES MOYENS LOGISTIQUES ADAPTÉS



Flotte diversifiée (tous gabarits) de véhicules permettant l'accès aux aires de stockage, la collecte et le transport de tous types de déchets.



Moyens de stockage et de manutention adaptés aux différents types de déchets collectés et à la configuration des aires de stockage.



LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

■ LOI DE 1975

Code de l'Environnement Livre V Titre 4
Elimination des déchets et récupération.

■ LOI DE 1976

Code de l'Environnement Livre V Titre I
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

■ LOI DU 13 JUILLET 1992

Code de l'Environnement Livre V Titre 4
Tri obligatoire, pour le détenteur, des Déchets Industriels Non Dangereux et des Déchets Industriels Dangereux.

■ DÉCRET DU 13 JUILLET 1994

Emballages triés et stockés dans des conditions propres à favoriser leur valorisation.

■ DÉCRET DU 30 JUILLET 1998

Relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets.

NOS RÉFÉRENCES

Constructeurs automobiles

- | | |
|---------------------|-----------|
| ■ BMW | ■ NISSAN |
| ■ CITROËN | ■ OPEL |
| ■ FIAT | ■ PEUGEOT |
| ■ GROUPE VOLKSWAGEN | ■ RENAULT |
| ■ HONDA | ■ TOYOTA |
| ■ MITSUBISHI | ■ YAMAHA |

Filières spécialisées

- ALIAPUR

Réseaux spécialisés

- CARGLASS
- FRANCE PARE-BRISE
- AUTO DISTRIBUTION

Partenaire national du Défi de l'Environnement

ECO-PHU

15 Boulevard Yves Farge - BP 57401 - 69347 Lyon Cedex 07 - Tél. 33 (0) 4 72 76 89 30 - Fax 33 (0) 4 78 72 83 41

